

par Germaine GRÉBIL

A l'origine de cette communication — dont le titre : *La « tentation » visitandine*, n'est que provisoire — il y a mon étonnement de voir une abbesse qui, après avoir héroïquement rétabli dans son abbaye la Règle de Saint-Benoît et l'esprit de Cîteaux, désire tout à coup passer sous la règle de Saint-Augustin et abandonner la belle liturgie des heures cisterciennes pour le petit office de la Sainte-Vierge psalmodié sur trois notes.

Je le trouvais d'autant plus étrange que je m'étais d'abord intéressée à son admirable nièce, Angélique de Saint-Jean Arnauld d'Andilly, qui, elle, bien consciente d'être une fille authentique de saint Benoît et de saint Bernard, n'aurait pas imaginé un instant faire son salut ailleurs qu'à Port-Royal.

J'ai donc essayé de comprendre et je disposais d'une bonne documentation avec les ouvrages de l'abbé Louis Cognet sur *La Réforme de Port-Royal, Mère Angélique* et *saint François de Sales*, celui d'Augustin Gazier : *Mère Angélique et Jeanne de Chantal* et le très beau livre tout récent de M<sup>me</sup> Bugnion-Secrétan sur Angélique Arnauld (1). J'avais surtout les *Mémoires* d'Utrecht de 1742 qui sont notre source à tous et ce qui a pu être sauvé des lettres de saint François de Sales et de Mère Angélique relatives à cette période, ainsi que de l'édition actuellement en cours des lettres de Jeanne de Chantal par les Visitandines d'Annecy, sous la direction de Sœur Marie-Patricia Burns, délivrée des contraintes imposées aux premières éditions par le procès de béatification. Cependant l'entreprise n'était pas aussi aisée qu'il y paraissait au premier abord, car les *Relations*, de Mère Angélique elle-même, de Mère

Angélique de Saint-Jean ou d'Antoine Le Maistre, écrites longtemps après les événements, utilisent des raccourcis qui faussent les perspectives. Quant aux lettres, après les destructions massives qu'elles ont subies du fait même de Jeanne de Chantal, de celui des Mères de Dijon, ou pour toute autre cause, elles font figure d'épaves à partir desquelles une reconstruction cohérente n'est pas toujours facile.

Il m'a donc fallu, pour combler les vides, avoir recours à quelques hypothèses, dictées autant par le cœur que par la raison, car plus j'avais, plus j'étais touchée par le drame intérieur de Mère Angélique et par l'affection profonde et durable qui l'a unie à Jeanne de Chantal pour le plus grand profit de l'une et de l'autre. Mais pour comprendre j'ai dû remonter jusqu'à l'enfance de la petite Jacqueline.

Imaginons donc que nous sommes à Paris, rue de la Verrière, dans le cabinet de M. Marion, avocat général, par un matin d'automne 1598. Le vieil homme, affolé par l'avalanche de filles que le ciel envoie à sa propre fille et qu'on ne pourra doter, a déjà décidé que deux d'entre elles seraient religieuses et son choix s'est porté sur Jacqueline, sept ans, et sur Jeanne, cinq ans. Mais, compte tenu du rang social de la famille, elles ne seront pas simples religieuses, elles seront abbesses.

Comme tous les matins M. Marion attend Jacqueline, sa petite préférée, que M<sup>me</sup> Arnauld, sa mère, qui ne la supporte pas, lui envoie dès qu'elle est habillée. (« Ma mère ne m'aimait pas », dira-t-elle plus tard et même : « Ma mère avait de l'aversion pour moi, alors qu'elle avait de la tendresse pour mes frères et sœurs »). D'ordinaire, Jacqueline après être entrée, tirait soigneusement le verrou de la porte de communication des deux maisons afin de ne pas être importunée par ses frères et sœurs et de garder pour elle toute seule l'affection de son cher grand-père.

Mais ce matin-là, la petite Jeanne a trouvé le moyen de la devancer et c'est elle qui, la première, frappe timidement à la porte du bureau de M. Marion. Celui-ci, très étonné de la voir, lui demande ce qu'elle veut. Alors toute tremblante, elle récite le petit discours qu'elle a préparé : « Mon grand papa, je vous viens dire que je ne veux point être abbesse, car j'ai oui dire que les abbesses rendront compte à Dieu des âmes des religieuses et j'ai assez de la mienne. » Cependant Jacqueline, qui

a bondi derrière elle et a tout entendu, n'attend même pas la réponse de grand-père pour déclarer résolument : « Je veux bien être abbesse, moi, mon grand papa, et je leur ferai bien faire leur devoir. » Puis se tournant vers sa petite sœur elle lui dit qu'elle est bien sottée de ne vouloir pas être abbesse de peur de répondre de ses religieuses ; qu'il n'y a qu'à bien leur faire garder leur règle et qu'elle en viendra à bout (2).

M. Marion a dû sourire de cette intervention rapide et décisive qui exprime si justement sa propre pensée ainsi que le caractère de sa petite préférée, déjà sûre d'elle et de son autorité.

Cependant Mère Angélique dira plus tard que, dans le fond de son cœur, la petite Jacqueline qu'elle était alors « crevait de dépit » et disait en elle-même : « Ne suis-je pas bien malheureuse de n'être née que la seconde des filles car si j'étais l'aînée on me marierait » (3).

Transportons-nous maintenant dix ans plus tard, à Port-Royal des Champs, au printemps 1608, lorsque vers la fête de l'Annonciation, la petite abbesse de seize ans et demi est soudain touchée par la grâce à l'occasion d'un sermon sur l'Incarnation par le Père Basile, jeune capucin, par ailleurs indigne, mais qui fut ce jour-là l'instrument de Dieu.

Écoutons Mère Angélique dans sa relation :

Pendant ce sermon Dieu me toucha tellement que dès ce moment je me trouvais plus heureuse d'être religieuse que je ne m'étais estimée malheureuse de l'être (4).

Et Mère Angélique de Saint-Jean ajoute :

Dieu la toucha si puissamment que cette heure fut comme le point du jour qui a toujours été croissant en elle jusqu'au midi. Dans ce premier regard de Dieu sur elle et d'elle sur Dieu elle perdit toutes ses peines d'esprit causées par l'aversion de la Religion qu'elle commença d'aimer en aimant Dieu (5).

Mais avec ce premier mouvement d'immense joie vient soudain une inquiétude : la charge d'abbesse qu'elle occupe, elle l'a évidemment usurpée par les supercheries combinées de sa famille et de l'abbé de Cîteaux (Edme de la Croix), et cette charge lui devient aussitôt intolérable.

J'avais tellement en horreur cet engagement où je me trouvais d'avoir charge et autorité que je n'avais d'autre pensée en l'esprit que de chercher les moyens d'en sortir. Ma première pensée fut d'être Capucine, depuis je pensais à me rendre simple religieuse converse aux Feuillantines de Toulouse, pour lors fort inconnues et fort austères (6).

Vous pensez que je n'ai pu m'empêcher de rêver à ce qui serait arrivé, ou plutôt à ce qui ne serait jamais arrivé, si la petite Madame de Port-Royal avait pu réaliser ce projet et finir ses jours religieuse converse parmi ces premières feuillantines, mes compatriotes commingeoises et toulousaines, qui vivaient alors sous la stricte observance rétablie par Jean de la Barrière, un cistercien de l'abbaye de Feuillens près de Muret. Un premier monastère de feuillants avait été établi à Paris en 1583 mais le premier monastère de femmes, établi d'abord à Montesquieu-Volvestre, avait été transféré à Toulouse et il n'y aura pas de feuillantines à Paris avant 1622. Cependant ces feuillantines toulousaines n'étaient pas tellement inconnues à Paris puisque Antoinette d'Orléans de Longueville s'y était retirée en octobre 1599. J'ai retrouvé, non sans une certaine émotion, sur un plan de Toulouse du début du XVII<sup>e</sup> siècle l'emplacement de ce couvent dans le faubourg Saint-Cyprien, sur la rive gauche de la Garonne, près de celui des feuillants (7) et ce Jean de la Barrière m'a été particulièrement sympathique parce qu'il reconnaissait l'égalité des hommes et des femmes en religion, chose rare à l'époque et peut-être encore aujourd'hui, car, disait-il,

Les âmes ne connaissent cette inégalité de force ou de faiblesse que par rapport aux corps qu'elles animent et quand elles ont, une fois, formé le dessein de mépriser ce corps pour ne s'attacher qu'à Dieu seul, il n'y a rien qui soit au-dessus de leurs forces, soutenues par la grâce de celui qui les attire et les aide au combat (8).

Jean de la Barrière n'a pas pu connaître Angélique Arnauld mais il l'aurait aimée.

Lorsque celle-ci, à la Pentecôte suivante, dévoile son projet au Père Bernard, capucin lui aussi, mais vieux, austère et partisan de la réforme, elle se fait vivement rabrouer. Le Père lui

interdit absolument de quitter l'abbaye et lui fait un devoir d'y instaurer la réforme. Il fait même appel aux foudres paternelles : « Allez dire cela à M. Arnould, il vous renverra bien. Allez, Madame, ne sortez point d'ici et réformez votre abbaye, vous ne sauriez mieux faire » (9).

Mais les maladresses du Père Bernard et l'opposition de la prieure, Dame Catherine Dupont, semblent rendre la réforme quasi impossible et Mère Angélique retourne à son projet toulousain qui, décidément lui tient à cœur ; écoutons Mère Angélique de Saint-Jean :

On m'a dit qu'en ce temps-là, elle avait résolu, après avoir fait tout ce qu'on lui conseillait pour la Réforme (où elle voyait de grandes oppositions et difficultés), si elle ne pouvait y réussir, d'écrire sur un billet les noms d'une ou deux personnes les plus capables d'exercer sa charge et qu'elle eût laissé ce billet sur l'autel et s'en fut allée, en cachette, aux Feuillantines de Toulouse (10).

Cependant, elle ne sera pas réduite à cette extrémité. Le Père Bernard — qu'un biographe compare à l'ânesse de Balaam — avait parlé comme Dieu voulait qu'il parlât. Mère Angélique dira plus tard : « Dieu ne voulait pas que je sortisse car il voulait réformer la maison ». Et la réforme réussit au-delà de toute espérance grâce à la force de l'exemple et à la persuasion que la Mère exerce tout naturellement. Car la grâce ne change pas la nature mais la purifie et l'éclaire pour la faire entrer dans les desseins de Dieu, et Mère Angélique gardera toujours ces qualités de chef qui sait se faire obéir en se faisant aimer et que la petite Jacqueline exerçait déjà spontanément sur ses frères et sœurs.

Par étapes, donc de 1609 à 1614, on revient à la règle primitive. En 1609, la communauté des biens d'abord, puis l'héroïque rétablissement de la clôture. En 1610, la réforme du costume pour le retour à la simplicité primitive et la suppression du linge remplacé par les chemises de serge qui grattent, le rétablissement des obéissances pour les sœurs de chœur, l'office de nuit et la perfection apportée à la liturgie des heures qui fera dire que les religieuses de Port-Royal chantaient comme des anges. Enfin en 1614 le rétablissement de l'abstinence complète.

Entre temps, pour réparer les mensonges commis sur son âge au départ, on a demandé de nouvelles bulles (1609), au terme desquelles Mère Angélique est tenue de renouveler sa profession, ce qu'elle fait, mais avec une restriction mentale en ce qui concerne sa stabilité dans l'Ordre qu'elle espère quitter à la première occasion. Son mérite est d'autant plus grand qu'elle a employé toutes ses forces pour rétablir une règle austère qu'elle n'a pas choisie. Plus tard elle dira dans ses confidences à Antoine Le Maître que saint François de Sales, ayant en effet trouvé cette règle fort austère, lui avait dit dans son langage imagé : « Il voudrait peut-être mieux ne pas prendre de si gros poissons et en prendre davantage », à quoi elle avait répondu :

Mon Père, je n'ai point cru avoir autre chose à faire que de rentrer dans la règle qu'on a quittée et de remettre les choses au même état où elles étaient avant le relâchement et la déformation. Il en faut que reprendre les anciennes observances et l'ancien esprit de l'Ordre (11).

Elle ajoutait d'ailleurs que, si elle avait eu à faire une règle, elle l'aurait faite plus douce.

Cependant la réforme, accomplie dans le calme et la fermeté, provoqua à tel point l'admiration de Dom Boucherat, général de l'ordre, qu'il décida d'envoyer celle qu'on appellera bientôt la « Thérèse de Cîteaux » réformer l'abbaye de Maubuisson plongée dans l'état lamentable que l'on sait après le gouvernement de M<sup>me</sup> d'Estrée, alors enfermée aux Filles Pénitentes. Mère Angélique, qui venait d'avoir vingt-six ans et se croyait déjà au bout de ses peines, se voit donc contrainte de quitter Port-Royal le 19 janvier 1618, au lendemain de la profession de la troisième de ses sœurs, Anne-Eugénie, car Port-Royal qui absorbera toute la famille Arnauld lui a déjà pris Jeanne qui, par un habile stratagème d'Angélique, a abandonné son abbaye de Saint-Cyr pour devenir Mère Agnès et la petite Marie-Claire qui a fait profession en 1616.

Nous connaissons les innombrables « tracas » qui attendaient Mère Angélique à Maubuisson, mais un premier avantage fut la proximité du carmel de Pontoise, Elle n'y rencontrera pas M<sup>me</sup> Acarie, morte le 18 avril, mais nouera de bonnes rela-

tions avec les carmélites qui lui demandèrent même conseil dans le conflit entre Bérulle et les Pères Carmes. C'est de cette époque qu'il faut dater sa tentative de se retirer au Carmel. Non pas en France, car elle n'appréciait pas l'esprit du Carmel français, mais en Flandre où l'esprit du Carmel espagnol était mieux conservé. Elle dira en effet à Antoine Le Maître : « J'ai écrit autrefois à la Mère Saint Barthélémi, Supérieure des carmélites de Flandre, pour être sœur converse dans l'un de ses monastères et j'en ai reçu réponse » (12). Quelle était cette réponse, nous n'en savons rien, positive très certainement mais soumise à une dispense de Rome car les constitutions du Carmel défendaient de recevoir une religieuse d'un autre ordre, à plus forte raison une abbesse.

Vraisemblablement les choses en restèrent là et la dispense ne fut jamais demandée car un événement d'une toute autre importance allait se produire à Maubuisson. Le 5 avril 1619, François de Sales qui était à Paris depuis novembre avec l'ambassadeur du cardinal de Savoie, vient à Maubuisson confirmer Marie de Thou de Bonneuil, fille de l'introducteur des Ambassadeurs, que son père avait confiée à Mère Angélique, en la destinant à Port-Royal. En fait, c'est la Mère Angélique elle-même qui avait suggéré à M. de Thou de faire appel à François de Sales pour cette confirmation car elle connaissait sa réputation de sainteté et avait « un extrême désir de le voir ». Son attente ne fut pas déçue,

car Dieu était vraiment et visiblement en ce saint évêque et je n'avais encore trouvé en personne ce que je trouvais en lui, quoique j'eusse vu ceux qui avaient la plus grande réputation entre les dévots. Je lui écrivis pour le supplier de revenir. Il me l'accorda, mais en attendant, je lui ouvris mon cœur par lettres.

Ailleurs elle dira : « Je lui mis mon cœur entre les mains ». Elle lui expose ainsi son premier cas de conscience sur lequel elle avait, dit-elle, une peine bien grande :

C'était que je n'avais jamais rencontré personne auquel je puisse prendre une confiance entière et que je me servais pour prendre avis et conduite de ceux qui nous assistaient, selon que je connaissais qu'ils étaient portés à ce que je désirais et que je croyais bon et utile pour

le bien de nos sœurs... Ce qui me donnait beaucoup d'inquiétude parce qu'en effet c'était me conduire moi-même.

Et le Saint qui juge qu'après tout elle s'est fort bien conduite elle-même, lui répond dans son langage fleuri : « Il n'y a pas de mal ce me semble de recueillir de plusieurs fleurs le miel qu'on ne peut trouver sur une seule » (13). Mais désormais c'est de lui seul qu'elle veut prendre avis. Sans doute déjà dans son esprit a germé le désir d'entrer à la Visitation ; elle n'en parle pas encore mais pour préparer sa sortie elle demande le 7 juin Mère Agnès comme coadjutrice à Port-Royal. Le 11, François de Sales revient prêcher à Maubuisson et nous savons peu de choses de cette brève visite mais la lettre qu'il écrivit quelques jours plus tard à Mère Angélique montre que leurs relations sont devenues nettement plus intimes :

Plus de Monsieur ni de Madame, les noms de père et de fille sont plus chrétiens, plus doux et de plus grande force pour témoigner la dilection sacrée que Notre Seigneur a voulu être entre nous (14).

Entre temps François de Sales a fait la connaissance de toute la famille Arnould, à Paris d'abord, puis à Andilly. Il s'attache tout particulièrement à la sœur aînée, Catherine Le Maître, celle qui aurait voulu être religieuse et qu'on a mariée — et mal mariée —. Séparée de son mari depuis 1616 elle vit comme une veuve, mais veuve d'homme vivant, ce qui l'empêche de réaliser son plus cher désir : rejoindre ses sœurs à Port-Royal. En raison de son caractère mystique François de Sales l'appelle dans ses lettres « sa chère Catherine de Gênes ».

En juillet, François de Sales revient pour la troisième fois, à la demande de Mère Angélique, passer une semaine à Port-Royal, pour préparer Mère Agnès qui a du mal à accepter la coadjutorerie. Le 8 août il écrit à Mère Angélique : « Je ne puis imaginer que chose quelconque puisse me séparer de vous ; non ni même la mort puisque notre union est en celui qui ne meurt plus » (15). Enfin du 25 août au 2 septembre, il est à nouveau à Maubuisson où, malgré sa mauvaise santé, il va diriger la grande retraite de Mère Angélique. Écoutons Mère Angélique de Saint-Jean :



Elle fut dans une grande retraite pendant ce temps-là. Elle ne bougeait du parloir où il y avait un petit oratoire. Elle n'en sortait que pour prendre deux œufs qui étaient tout son dîner et y retournait au même moment pour ménager le temps de son saint directeur qui la voyait tout le plus qu'il pouvait, prévoyant bien qu'il n'aurait pas beaucoup d'autres occasions de l'entretenir (16).

C'est pendant ces neuf jours que selon Mère Angélique elle-même « ils échangèrent leurs plus secrètes pensées » et qu'enfin elle lui révéla le projet dont il devait bien se douter quelque peu : « Je lui communiquai mon désir de quitter ma charge pour être simple religieuse et le suppliai de me recevoir en sa congrégation de la Visitation » (17).

Mère Angélique de Saint-Jean se trompe visiblement lorsqu'elle déclare : « Et elle n'eut pas de peine d'y obtenir une place de celui qui en était le fondateur » (18). Mère Angélique elle-même dans sa relation est plus réservée :

Il me parla de sa congrégation avec une grande humilité, me disant que ce n'était presque pas une Religion [*c'est-à-dire un véritable ordre religieux*]. Néanmoins le pressant beaucoup, il trouva bon que j'en écrivisse à Rome ayant besoin de dispense parce que notre ordre était plus austère (19).

Il ne faudrait pas se méprendre sur cette phrase qui est un raccourci très bref de la situation, car cette permission d'écrire à Rome nous allons voir que François de Sales ne l'a donnée qu'à la fin de l'année suivante, en décembre 1620. En fait, sa position dans cette affaire sera toujours d'une extrême prudence. Il était trop fin psychologue pour ne pas prévoir les résistances de la famille Arnauld qui s'était considérablement investie, de toutes les manières, dans Port-Royal, et il était trop diplomate pour ne pas redouter le choc inévitable avec l'ordre puissant de Cîteaux, alors que sa petite congrégation, à ses débuts, était encore fragile.

Cependant, une chose avait dû le frapper dans l'histoire d'Angélique : c'est qu'elle avait toujours manqué d'une présence maternelle affectueuse, aussi bien dans le domaine de la nature que dans celui de la grâce. Petite fille, sa mère ne l'aimait pas,

religieuse, future abbesse dès l'origine, son noviciat n'avait été que comédie à Saint-Antoine des Champs et plus encore à Maubuisson auprès d'Angélique d'Estrée. En lui elle avait trouvé un père, il allait lui donner la mère qu'elle n'avait jamais eue en la confiant à la figure maternelle par excellence qu'était Jeanne de Chantal, de dix-neuf ans plus âgée qu'elle. « Il serait expédient que cette fille fut un peu assistée et dressée par votre amour tout affectueux », écrira plus tard François de Sales à Jeanne en lui parlant d'Angélique (20). Pour lors, Jeanne de Chantal était à Paris depuis le mois d'avril 1619 pour y fonder le premier monastère parisien. Avant qu'elles puissent se rencontrer, François les mit en relations épistolaires. Quand ces relations ont-elles commencé, nous n'en savons rien, mais il me semble que ce doit être très peu après la grande retraite d'août 1615. François de Sales quittait la France pour la Savoie dès septembre, avec peu d'espoir de retourner à Paris, et il n'a pas dû vouloir laisser sans assistance sa chère fille de Port-Royal.

Ce qui est certain, c'est que dès 1620 les deux religieuses correspondent. Nous le savons par une lettre de François de Sales à Mère Angélique du 4 février, écrite après la mort de M. Arnauld, et à la fin de laquelle il la reprend gentiment de ce qu'elle lui avait confié avoir quelque répugnance à être appelée « ma fille » par Jeanne de Chantal, ce qu'il qualifie en souriant de « petite niaiserie » (21) ; le détail est amusant mais significatif car il montre bien, en effet, que jamais personne en religion, avant Jeanne, n'avait appelé Angélique « ma fille ».

Ce premier mouvement d'amour-propre dépassé, Mère Angélique se considère très vite comme la petite novice de Jeanne et Jeanne accepte de jouer auprès d'elle ce rôle de maîtresse des novices et de supérieure. Dès le 2 mars elle écrit à François de Sales :

Notre chère Mère de Port-Royal est une âme puissante en Notre Seigneur. Elle m'écrit avec une ouverture de cœur non pareille et veut absolument que je voie toutes ses lettres. Je lui ai résisté mais il faut céder (22).

La première lettre que nous possédions de Mère Angélique à Jeanne de Chantal est datée du 20 août 1620, très peu après le départ de Mère Agnès, en convalescence depuis plusieurs

mois à Maubuisson avant sa prise de coadjutorerie. Mère Angélique y bat sa coulpe avec la plus grande humilité, s'accusant toujours — comme elle le faisait sans doute à François de Sales — de sa trop grande vivacité, de ses impatiences, de ses répliques trop brusques et parfois mordantes, enfin de tout ce qu'elle considère comme des « fautes » et dont elle ne se corrigera jamais tout à fait, on a envie de dire « Dieu merci ! » car ses « défauts » devaient être une grande partie de son charme.

Elle confie à la Mère de Chantal les tracas au milieu desquels elle se débat à Maubuisson, ses difficultés avec les religieux qui ne l'entretiennent que de niaiseries et voudraient lui arracher son « secret ». Son « secret », c'est le désir qui lui tient tant à cœur d'entrer à la Visitation pour quitter sa condition présente, dans laquelle elle ne peut demeurer, dit-elle, sans en mourir.

Certes elle essaie bien de suivre les conseils d'acquiescement à la divine volonté que lui a donnés François de Sales mais il lui semble que son acquiescement n'est pas véritable :

Quoique je dise assez que je le veux si Dieu le veut, ce n'est point du « bon » du cœur, et je le dis plutôt de peur qu'on ne dit que ce fût une tentation, ce que je ne veux nullement croire ; et il me semble, quand même Monseigneur [*c'est-à-dire François de Sales*] me le dirait, que je ne le croirais pas ; encore que quand je pourrais le faire sans lui je ne le voudrais pas car j'aimerais mieux mourir que de lui désobéir ; mais cependant je ne pourrais, ce me semble, jamais arracher ce désir de mon cœur (23).

Entre cette lettre et la suivante datée du 12 septembre, les deux religieuses se sont enfin rencontrées. Mère Angélique a quitté Maubuisson dans les premiers jours de septembre pour assister à la prise de possession de la coadjutorerie de Mère Agnès à Port-Royal et, passant par Paris, elle s'est arrêtée à la Visitation de la rue Saint-Antoine où se trouvait alors Jeanne de Chantal. La prise de possession de Mère Agnès eut lieu le 6 septembre et vers le 10, Mère Angélique sur le chemin du retour s'arrête de nouveau à la Visitation de Paris. D'où les exclamations enthousiastes de François de Sales dans ses lettres de septembre-octobre à Jeanne de Chantal :

O ma mère que de joie en l'imagination de voir ma fille très chère auprès de vous, en allant et venant de Port-Royal [...]. O que mon cœur a été touché d'une douceur extrême de quoi ma très chère fille Madame de Port-Royal a été avec vous ! Car il est vrai : je lui dis que, devant être à jamais tout à elle, je vous donnai également et uniquement aussi avec moi, et j'eusse dû dire en moi. Or sus, je suis infiniment aise encore que vous la trouviez si aimable. Elle l'est à mon gré tout à fait, nonobstant ce qu'elle dit contre elle-même (24).

On peut se demander si le succès de cette rencontre ne va même pas au-delà des espoirs de François de Sales. Mère Angélique a enfin trouvé la Mère qu'elle cherchait obscurément depuis tant d'années, et sa lettre du 13 septembre écrite à son retour à Port-Royal fait éclater la force du lien affectif et spirituel créé par leur rencontre :

Je ne puis m'empêcher de jeter les yeux sur le doux repos que j'aurais aux pieds de ma chère Mère, s'il plaisait à Notre-Seigneur que j'y puisse vivre et mourir... Il est bien vrai que j'ai une envie de vous voir qui ne sera jamais rassasiée... Aimez-moi toujours et faites par vos prières et votre soin maternel que je sois toute à lui car je suis votre vraie enfant qui me démetts toute, toute, toute entière entre vos mains.

Elle n'est désormais plus que sa petite novice, son enfant, sa véritable fille et le restera toujours.

De son côté Jeanne est pleinement conquise ; non seulement elle adopte Angélique mais elle croit sans peine à sa vocation de visitandine. Il ne reste plus qu'à convaincre François de Sales et Angélique la supplie de s'y employer pour elle :

Vos lettres sont-elles parties, ma chère Mère ? O Dieu, quand viendront les réponses et seront-elles favorables ? Si le bon Père le veut bien, je me promets, Dieu aidant, de venir à bout de toutes les difficultés (25).

Mais le bon Père est toujours réticent ; il écrit fin septembre à Jeanne de Chantal :

Pensez, ma chère Mère, si je voudrais pouvoir seconder son désir et contenter son cœur bien-aimé, car je sais bien avec vous que si elle avait le loisir d'être un peu

retirée avec nous, elle gagnerait beaucoup. Mais quel moyen ? Plus j'y pense moins je vois de possibilités : cet Ordre de Cîteaux est grandement accrédité et tient un bien plus grand rang que le nôtre.

Dans cette affaire où il se sent juge et partie, il préfère laisser les événements suivre leur cours en choisissant d'y voir la volonté de la Providence :

Dieu sait des choses que nous ne savons pas, s'il est expédient pour sa gloire, il rendra possible ce qui nous semble ne le pouvoir pas être, et s'il laisse cette fille là, il fera pour elle, là, tout ce que nous pourrions désirer (26).

Mais Mère Angélique n'est déjà plus là ; par la pensée, elle est à la Visitation ; il ne s'agit plus d'une fuite comme au temps des feillantines de Toulouse, mais d'une véritable conformité de son esprit et de son cœur à la vocation propre de la Visitation. Dans une lettre datée du 3 novembre à Jeanne de Chantal elle s'emploie à détruire l'objection qu'on lui fait — sa famille sans doute et ses anciens directeurs — que son désir d'être visitandine n'est pas pour la congrégation elle-même mais pour la personne de ses fondateurs. Alors elle s' imagine à la Visitation mais dans le pire des cas :

J'imagine, ma Mère, que je ne vous y verrai jamais, ni Monseigneur, que vous mourrez tous deux bien avant moi, que notre chère maîtresse que j'aime très fort mourra aussi et j'imagine notre Sœur, qui s'appelle Petit dans le monde et qui me déplaît très fort, y être ma Supérieure et cela ne peut me dégoûter, puisque cela n'empêcherait pas que je gardasse nos règles et nos constitutions (27).

Se peut-il trouver démonstration plus convaincante d'une vocation authentique ? Nous sommes loin du temps où elle affirmait son indifférence pour l'ordre dans lequel elle serait, pourvu qu'elle soit délivrée de sa condition d'abbesse...

Pour la distraire sans doute, son frère Robert veut la mettre en rapport avec une supérieure des feillantines mais elle ne se sent aucun goût ni pour la supérieure ni pour son ordre et — en bonne petite novice — elle envoie à Jeanne de Chantal

la lettre qu'elle en a reçue et la réponse qu'elle a faite pour lui demander son approbation.

En décembre 1620, François de Sales cédant aux instances conjuguées d'Angélique et de Jeanne donne enfin son autorisation pour commencer les démarches officielles à Rome afin d'obtenir la dispense nécessaire à l'entrée de Mère Angélique à la Visitation. C'est à Jeanne de Chantal qu'il écrit et on sent bien qu'au fond de lui-même il n'est pas très favorable à cette entreprise :

Que ne ferais-je pas pour contenter son cœur puisqu'elle n'a jamais voulu croire que ce fût la volonté de Dieu qu'elle demeurât à Cîteaux et que parmi toutes ses actions de vœux, de profession, de susception de charge elle a toujours excepté devant Dieu de se retirer de cet Ordre à la première occasion, je pense qu'elle fera donc bien de faire un essai pour cela et de faire écrire à Rome pour avoir dispense (28).

Mais la machine administrative romaine n'est pas des plus simples : il faut passer par la voie d'un « banquier ordinaire » avec l'appui du commis d'un secrétaire d'Etat qui puisse lui-même être aidé en cas de besoin par M. l'Ambassadeur... qui n'est autre que le Maréchal François-Hannibal d'Estrée, le propre frère d'Angélique d'Estrée ! Compte tenu de l'impatience de Mère Angélique les démarches ont dû être entreprises rapidement et sans doute a-t-elle mis un espoir supplémentaire dans l'intervention possible de son frère Henri Arnauld, le futur évêque d'Angers, qui partait pour Rome le 21 mars accompagner le nonce à Paris, Mgr Bentivoglio, qui devait être créé cardinal. Mais, étant donné le peu d'enthousiasme de la famille Arnauld pour le projet d'Angélique, on peut se demander si cette circonstance n'a pas plutôt joué contre elle que pour elle.

Cette année 1621 sera particulièrement agitée et pénible pour Mère Angélique qui devient l'enjeu d'une véritable guerre entre ceux qui sont pour et ceux qui sont contre son projet, aussi bien dans sa famille que parmi ses anciens directeurs. Les visitandines d'Annecy ont publié en 1985 dans le tome I de la correspondance de Jeanne de Chantal une lettre inédite de Mère Angélique datée de juin-juillet, la seule rescapée de toute cette année 1621 qui a pourtant dû être riche en corres-

pondance. Elle nous éclaire sur l'intimité des deux religieuses qui semblent désormais tout partager et sur l'état d'âme de cette pauvre Mère Angélique qui attend de Rome une réponse qui ne vient pas :

Ma Mère je ne vois que vous en veillant et en dormant, et j'ai une si extrême passion de parler de vous, dont je me retiens, mais quand l'occasion s'en offre il me semble que je sors de gêne et tout cela me porte à Dieu car je ne pense jamais à ma chère Mère qu'avec la pensée que Dieu me l'a donnée pour me conduire à lui. [*Et plus loin :*] Vous oserai-je dire, ma chère Mère, que je compte tous les jours le temps que les lettres de Monseigneur sont parties car j'ai un désir si extrême que la réponse en soit venue qu'il ne se peut dire et j'appréhende si fort de crainte qu'elle ne soit pas selon mes désirs... Ma chère Mère, voyez comme je vous écris tout confusément et si c'est trop, trop souvent, faites-moi taire et en tout pour l'amour de Dieu, traitez-moi comme votre très petiotte enfant novice, car je le suis de tout cœur (29).

Dans une lettre que les visitandines d'Annecy datent du 26 octobre 1621, Jeanne de Chantal exprime à François de Sales le désarroi dans lequel cette attente qui ne finit pas plonge les deux religieuses. Datée d'octobre au lieu du mois de janvier précédent, comme avait cru pouvoir le faire l'abbé Cognet — la croyant ainsi écrite avant que l'autorisation de François de Sales ne soit connue — elle montre d'autant mieux qu'en dépit de cette autorisation, ni Jeanne ni Angélique ne sont absolument sûres de son sentiment personnel :

Voici des lettres de cette chère fille de Port-Royal, véritablement elle est digne de compassion car ses désirs croissent parmi les contradictions... Enfin qu'on lui dise ce qu'on voudra et que l'on fasse tel jugement qu'il plaira, cela ne sera que de l'huile jetée sur le feu de son ardent désir ; et s'il la faut départir de cette prétention, il n'y a que vous seul qui le puissiez faire car, à votre seule parole, elle quittera tout avec une entière paix, mais tout le monde ensemble ne saurait faire cela. Elle me dit encore que, pour je ne sais quoi au-delà de tout ce qu'elle peut penser, elle sent que Dieu l'appelle à la Visitation. J'ai ce même sentiment mais, pour Dieu, mon vrai père, dites-moi

franchement si c'est le vôtre car, pourvu que vous parliez clair, comme ayant seul l'autorité de le faire, j'espère que l'on amènera tous les autres là. Dites-moi seulement si vous pensez que ce soit la volonté de Dieu... Je ne saurais me tenir d'ajouter que Dieu lui ayant donné si fort l'esprit de cet Institut, je crois que c'est pour en tirer sa gloire au service de l'Institut (30).

Il avait déjà été question de réunir une assemblée des anciens directeurs de Port-Royal pour qu'ils se mettent d'accord sur la conduite à tenir vis-à-vis de Mère Angélique. Jeanne de Chantal avait eu l'idée d'entrer elle-même en contact avec le Père Binet, jésuite, et l'un des premiers directeurs, qu'elle pensait pouvoir mettre de son côté. A sa prière, le Père Binet avait donc lui aussi, écrit à François de Sales pour lui demander sa position personnelle. C'est en lui répondant que François de Sales fera enfin connaître le fond de sa pensée et la communiquera du même coup à Jeanne de Chantal puisque c'est à elle qu'il enverra d'abord sa réponse avec prière de transmettre.

La comparaison de cette lettre datée du 11 novembre 1621 avec celle de décembre 1620 pour autoriser les démarches permet de bien comprendre la pensée profonde du Saint et l'évolution de sa tactique à travers les contradictions survenues tout au long de l'année 1621. Dès le début, il affirme sa position :

Etant à Paris, je ne voulus jamais asquiescer au désir que M<sup>me</sup> de Port-Royal me témoigna de se retirer de l'Ordre auquel elle avait si utilement vécu jusques alors... mais coup sur coup je reçus par lettres force bonnes remontrances par lesquelles elle m'excitait à trouver bonnes ses pensées et approuver ses souhaits. Je gauchis tant que je pus et me témoignai non seulement froid mais tout à fait contraire à ses propositions jusqu'à ce qu'une personne de grande considération m'en écrivit [*il s'agit de Jeanne de Chantal favorable au projet depuis sa rencontre avec Mère Angélique*], en sorte que je jugeai convenable de ne point faire le juge souverain en cette occasion, afin de laisser la décision finale à l'événement. Je m'abstins donc de la conseiller et lui écrivis que, puisque son cœur ne trouvait pas de repos en tout ce que je lui avais dit et écrit, elle pourrait faire faire la sollicitation qu'elle désirait.



La chose étant en soi-même difficile, si Sa Sainteté accepte il y aura apparence probable — il ne dit pas certaine — que c'est la volonté de Dieu. « Sinon il n'y aurait qu'à s'humilier et apaiser son cœur. » Tout cela n'est déjà pas très encourageant mais il continue :

Il est vrai que j'ai une particulière dilection pour l'Institut de la Visitation Sainte-Marie mais Madame de Chantal, votre chère fille et la mienne, vous dira que pour cela, je ne voudrais pas avoir fourvoyé la plus excellente créature du monde de sa juste vocation, encore qu'elle dût devenir sainte canonisée en la Visitation (31).

Les choses sont maintenant parfaitement claires : François de Sales n'a jamais voulu croire à la vocation visitandine de Mère Angélique ; cependant puisque Jeanne de Chantal y croyait il n'a pas cru pouvoir s'ériger en juge et a préféré laisser la décision entre les mains du Pape. Cependant, en dépit de la douceur et de la patience légendaires du Saint, on ne peut s'empêcher de sentir que toute cette affaire lui cause un certain agacement.

L'assemblée prévue des anciens directeurs aura donc bien lieu à la fin de 1621. Y participaient certainement Dom Eustache de Saint-Paul, feuillant, favorable à Mère Angélique et qui avait presque réussi à vaincre les répugnances de la famille Arnauld, le Père Binet, lui aussi du côté de Mère Angélique et que la réponse de François de Sales n'avait pas découragé, M. Duval, Docteur de Sorbonne et le Père Archange de Pembroke, capucin, tous deux farouchement opposés au projet de la Mère qu'ils tenaient à maintenir dans son rôle de réformatrice. Un compte rendu de la consultation fut rédigé en bonne et due forme et communiqué à François de Sales. Dans sa lettre du 23 janvier 1622 à Jeanne de Chantal, il semble bien indiquer que le résultat n'a pas été favorable à la Visitation.

Il n'y a rien à en dire, sinon que j'y vois un examen merveilleusement ponctuel en ce qu'on y a pensé que, à cause de la longueur du temps et de la multitude des actions de supériorité, nonobstant sa protestation et son continuel désaveu intérieur, cette fille soit tellement obligée de demeurer qu'elle ne puisse

faire autrement. [*Et il ajoute, ce qu'il redoutait dès le début :*] Je tiens aussi la comparaison de la Règle de St Benoît avec l'Institut de la Visitation un peu rigoureuse et désavantageuse pour nous (32).

Le compte rendu fut sans doute envoyé à Rome pour être joint au dossier déjà constitué.

Qu'est-il advenu de ce dossier ? Il semble qu'il y ait là un mystère car il n'en a plus jamais été reparlé. Si Rome avait répondu oui ou non on l'aurait probablement su. Il y a toute chance pour que l'affaire ait été classée. Mais à quel stade et par qui ? Il serait intéressant de savoir s'il y a jamais eu aux Archives Vaticanes un dossier « Angélique Arnauld-Visitation », et quel sort lui a été réservé...

Jeanne de Chantal quitte Paris à la fin février 1622 pour fonder un monastère à Dijon, mais avant son départ elle passe quatre jours à Maubuisson auprès de Mère Angélique. C'est son seul séjour en cette abbaye qui nous soit connu et pour lequel Mère Angélique de Saint-Jean se trompe de date en le plaçant en 1620. Le récit de la Mère de Chaugy est formel sur la date et elle ajoute — ce qui est conforme au récit de Mère Angélique de Saint-Jean :

Elle la garda quatre jours afin qu'elle parlât à toutes les religieuses et lui donnât de bons avis pour la réforme. Notre bonne Mère se trouvant un peu mal de fluxion, Madame de Port-Royal la saigna de sa propre main et trempa tant de linges qu'elle put dans son sang ; à chaque repas elle la faisait changer de serviette pour les garder comme reliques (33).

Peu après le départ de Jeanne, François de Sales écrit à Mère Angélique la dernière de leurs lettres que nous possédions pour l'inciter à attendre dans le calme les nouvelles de Rome qui ne viennent pas : « Vous m'avertirez, ou que votre affaire est passée à Rome si Dieu le veut ainsi, ou si elle ne peut passer à Rome vous demeurerez accoisée employant au soulagement de vos désirs les permissions que vous avez » — celles de séjourner à la Visitation lors de ses passages à Paris, dont elle usera plusieurs fois (34). Je ne sais si Mère Angélique a réussi à demeurer bien « accoisée » en cette période où elle se débat avec M<sup>me</sup> de Soissons qui va la remplacer et l'accuse d'avoir reçu des « gueuses » à Maubuisson et d'avoir ainsi

appauvri l'abbaye, mais le coup le plus dur lui fut porté en décembre par la mort de François de Sales à Lyon.

La voilà donc privée de son seul véritable père au moment où, autour d'elle, les bouleversements vont se multiplier. En mars elle quitte Maubuisson pour Port-Royal avec les religieuses qu'elle avait reçues et que M<sup>me</sup> de Soissons traitait de « gueuses ». Puis très vite l'idée d'une translation de Port-Royal à Paris se fait jour pour des raisons multiples, sanitaires d'abord, la malaria faisant des ravages à Port-Royal des Champs, familiales aussi car M<sup>me</sup> Arnauld et Catherine Le Maître n'y sont pas étrangères, et enfin par le désir d'échapper à la juridiction de Cîteaux pour passer sous celle de l'ordinaire car, après la mort de Dom Boucherat, le nouveau général de l'ordre est farouchement opposé à la réforme.

La translation est effective dès 1625 et, vers la fin de l'année, Mère Angélique qui croit avoir trouvé en Sébastien Zamet, évêque de Langres, un nouveau François de Sales se confie à lui et remet sa conscience entre ses mains. Toutes les filles Arnauld sont maintenant religieuses à Port-Royal, à l'exception de Catherine dont le mari est toujours vivant mais qui, religieuse du dehors, se dévoue entièrement au monastère et à l'éducation de ses cinq fils (35). Après quelques hésitations M<sup>me</sup> Arnauld elle-même finira par rejoindre ses filles en 1626 et deviendra Sœur Catherine de Sainte-Félicité.

Mais tous ces événements et le silence de Rome n'ont pas fait renoncer Mère Angélique à son projet de se démettre de sa charge d'abbesse et d'entrer à la Visitation :

Quoi que l'on me pût dire et malgré les larmes de la Mère Agnès, de ma mère et de plusieurs de mes sœurs qui savaient cela, je ne pouvais ou ne voulais quitter cette pensée, ne voyant rien au monde qui me pût donner un vrai repos que d'être religieuse dans un lieu où je ne fusse point connue.

C'est Sébastien Zamet qui va la détacher progressivement de ce désir en lui faisant entendre qu'il s'agit bien là d'une tentation « car cela partage son esprit et lui fait avoir de la négligence pour ses obligations ». Son humilité aussi n'est que tentation et l'empêche de laisser Dieu réaliser en elle les grandes choses auxquelles il la destine. Enfin elle doit cesser de

raisonner et tout spécialement sur la meilleure manière de faire son salut car « ce qui est le plus conforme à la raison », dit-il, « est pour l'ordinaire ce qui est le plus éloignée de la pensée de Dieu »...

Lui-même se faisant seul juge de cette pensée, décide de faire faire à Mère Angélique le renouvellement définitif et sans réserve de ses vœux, probablement en 1626. Mère Angélique le raconte dans sa relation mais sans donner de date.

Monseigneur l'évêque dont j'ai parlé, à qui je dis cette pensée d'entrer à la Visitation comme l'une des choses les plus importantes de ma conscience et qui m'était la plus précieuse, s'attacha si fortement à me l'ôter que je lui cédaï, croyant que Dieu m'y obligeait. Il voulut donc qu'en communiant à notre chapelle fermée, je refisse mes vœux tout haut, ce que je fis en me faisant une aussi grande violence que si on m'eût forcée à être religieuse. Néanmoins je demeurai en paix et n'en ai point eu de peine depuis (36).

Ainsi c'est par ce qu'il faut bien appeler une ironie de la Providence que Mère Angélique demeura sous la règle de saint Benoît grâce à un évêque qui projetait justement de l'en faire sortir. Car il pensait déjà à se servir d'elle pour fonder un Institut du Saint-Sacrement sous la règle de saint Augustin et sous sa seule autorité, indépendant de Port-Royal où pourtant Mère Angélique avait déjà établi l'adoration perpétuelle à la mort de Dom Boucherat.

Pour achever complètement la réforme, dès 1629, Mère Angélique avait obtenu de Louis XIII qu'il abandonne son droit de commende sur l'abbaye et que celle-ci redevienne élective comme elle aurait dû toujours le rester. En 1630, elle pourra enfin démissionner de sa charge d'abbesse où elle sera remplacée par Geneviève de Saint-Augustin Le Tardif, alors entièrement sous l'influence de Zamet. Celui-ci voulant jumeler Port-Royal avec l'abbaye de Tard, près de Dijon, qu'il avait réformée, avait fait l'échange de plusieurs religieuses entre les deux monastères et envoyé Mère Agnès à Tard, alors que l'ancienne abbesse de Tard était prieure à Port-Royal.

Pour que rien n'échappe à son autorité il avait même interdit toute correspondance entre Mère Angélique et Mère Agnès et certainement entre Mère Angélique et Jeanne de Chantal.

Comment celle-ci a-t-elle appris la renonciation de Mère Angélique à ce qui était son plus cher désir depuis près de dix ans, nous ne le savons pas, mais elle le savait certainement lorsqu'elle écrivait le 30 juillet 1630 à Mère Jacqueline Favre, supérieure de la Visitation de la rue Saint-Jacques : « Faites saluer de cœur M<sup>me</sup> de Port-Royal car je l'aimerai toujours comme cela, bien qu'elle ait tout à fait quitté le commerce avec moi, ne m'ayant rien écrit il y a deux ans bien que je l'ai fait deux fois. » En fait, elle croit bien deviner la raison de ce silence, ayant jugé elle-même le véritable caractère de l'évêque de Langres et elle ajoute, non sans humeur : « J'admire comme ce bon M. de Langres tient serré ce qui se met entre ses mains ». Puis opposant la conduite pour le moins étrange de Sébastien Zamet avec celle de François de Sales elle conclut : « Bon Dieu que je trouve toujours plus simple, solide et aimable la doctrine de notre Père ! » (37).

Quant à Mère Angélique, l'obéissance dont elle avait rêvé aux pieds de François de Sales et de Jeanne de Chantal, elle va la vivre maintenant sous le gouvernement de Zamet et de celles qu'elle appelle « les Mères de Dijon ». En religieuse obéissante et dépouillée de tout bien propre, elle a remis à sa supérieure ses plus chers trésors, les lettres de François de Sales et de Jeanne de Chantal ; elles serviront à couvrir des pots de confiture à la cuisine et des pots d'onguents à l'apothicairerie. Mais le plus pénible pour elle est de voir, impuissante, sa réforme défigurée par les initiatives inopportunes et parfois extravagantes de Zamet, avec l'abandon de l'esprit de simplicité et de pauvreté qui était le sien et l'instauration d'une spiritualité se prétendant suréminente, aux antipodes de celle simple et solide de François de Sales.

Néanmoins, comme elle avait su gouverner, elle saura obéir et supporter dans le calme les plus incroyables vexations. Mais,

on voyait bien sans que je le dise que je n'approuvais pas tout cela et cet évêque me dit une fois que je lui nuisais céans et, comme je lui répondis que je ne disais rien, il me dit « votre ombre nous nuit », je lui dis : « Envoyez-moi où vous voudrez, j'irai ». Mais il ne voulut pas le faire et il m'employait à solliciter l'affaire de la Maison du Saint Sacrement où il ne voulait pour tant point que j'allasse (38).

L'Institut du Saint-Sacrement débute cependant en mai 1633, mais au grand déplaisir de Zamet, Mère Angélique en est la supérieure nommée par la bulle et il doit en partager la direction avec l'archevêque de Sens et celui de Paris. Fort heureusement — si l'on peut dire —, l'affaire du chapelet secret de Mère Agnès vient à point pour obliger Zamet à se retirer du Saint-Sacrement et mettre la maison sous le contrôle de Saint-Cyran. Peu à peu les choses rentrent dans l'ordre, l'archevêque de Paris renvoie les religieuses de Tard chez elles et celles de Port-Royal reviennent à Paris. Mère Angélique établit le véritable esprit de Port-Royal au Saint-Sacrement où Jeanne de Chantal vient faire une première visite dans le courant de l'année 1635.

Les deux religieuses ne se sont pas rencontrées depuis treize ans mais il est des liens que l'éloignement, les séparations et les contradictions renforcent au lieu de les affaiblir. Ce que Dieu a uni ne peut être séparé, avait dit François de Sales. Elles se retrouvent comme si elles ne s'étaient jamais quittées. Écoutons la Mère de Ligny qui était alors au Saint-Sacrement :

Pendant que nous avons été au Saint Sacrement la Révérende Mère de Chantal nous a fait la grâce de nous y visiter deux fois. La première fois Mère Angélique y était encore. Elle y entra et il me semble même qu'elle y coucha. Elles eurent de fort longs entretiens ensemble, avec une ouverture de cœur et une consolation toute particulière. Il n'est pas croyable combien elles se témoignèrent l'une à l'autre d'affection, d'estime et de confiance, marquant qu'il y avait longtemps qu'elles souhaitaient cette occasion de se voir... Cette visite de la Révérende Mère de Chantal renouvela l'union qui était déjà fort grande entre ces deux Mères et que François de Sales avait lui-même faite... Aussi notre Mère nous disait qu'elle se trouvait si étroitement unie avec eux qu'il lui semblait qu'ils lui étaient toujours présents comme son bon Ange surtout quand elle s'en allait présenter devant Dieu (39).

En 1636, Jeanne de Chantal passe une deuxième fois au Saint-Sacrement avant d'aller rendre visite à sa chère Mère Angélique, enfin de retour à Port-Royal où elle supprime les nouveautés introduites par Zamet et rétablit, avec l'aide de Saint-Cyran, la pure et simple fidélité à la Règle.

Jeanne de Chantal a dû être heureuse de voir sa chère fille enfin en paix dans un état qu'elle n'avait pas choisi mais accepté. Depuis sa petite enfance Angélique avait toujours été menée là où elle ne voulait pas aller. Mais maintenant en sa pleine maturité — elle a 45 ans — elle comprenait qu'elle était bien là où Dieu la voulait et que son destin et celui de Port-Royal étaient à jamais liés, non plus cette fois par la volonté des hommes mais par la volonté de Dieu car elle était maintenant dans l'obéissance sous l'autorité de Mère Agnès, abbesse régulièrement élue ; et lorsqu'elle redeviendra elle-même abbesse ce sera toujours par élection. Jeanne de Chantal le comprenait aussi et verra dans le long chemin difficilement parcouru la volonté de Dieu pour ce qu'elle appellera « l'union de leurs deux maisons ».

Après cette visite Jeanne retourna en Savoie et la correspondance entre les deux religieuses va reprendre, débarrassée cette fois de tout obstacle, mais avec une inversion des rôles très touchante car désormais c'est la fille qui va venir au secours de la mère tout en lui témoignant toujours une tendresse d'enfant. Cette période déborde largement le sujet de ma communication et je me contenterai donc de vous dire ce que m'en a écrit Sœur Patricia Burns, éditrice des lettres de Jeanne de Chantal :

En 1637, la situation de Jeanne est très complexe et douloureuse ; les tentations dont elle avait souffert pendant tant d'années redoublaient et elle n'avait plus François de Sales pour la consoler et la guider. Elle avait une grande confiance dans la Mère de Châtel qui lui avait jusqu'alors servi de guide mais qui va mourir cette année-là. Ses autres premières compagnes, la Mère Favre et la Mère de Bréchar, sont mortes aussi en cette même année. Elle avait essayé de lever le voile de ses peines à la Mère de Blonay qui en avait été affolée et était sans doute trop timide pour lui venir en aide. C'est alors qu'elle eut recours à sa très chère fille de Port-Royal, Mère Angélique (les rôles sont alors inversés), et par elle à Saint-Cyran dont elle connaissait la réputation de grand spirituel.

Jeanne de Chantal revient à Paris pour la dernière fois en 1641. Elle passera deux jours à Port-Royal pour une ultime rencontre, elle a alors 69 ans et se sent proche de sa fin. Aussi

le dernier billet qu'elle écrira à Mère Angélique est un véritable adieu : « A Dieu donc ma toute bonne et chère Mère. A Dieu qui est invariable soyons-nous unies. Je suis plus que consolée de la sainte et cordiale union de nos cœurs. Il m'est avis que notre bon Dieu y ajoute je ne sais quoi de fort intime » (40). Et pour bien marquer l'union qu'elle souhaite entre leurs deux maisons, elle lui envoie les Constitutions et le Coutumier de la Visitation. Jeanne va mourir à Moulins sur le chemin du retour, le 13 décembre, non sans avoir reçu la longue lettre de consolation de Saint-Cyran que Mère Angélique lui avait obtenue, alors qu'il était déjà prisonnier de Richelieu au donjon de Vincennes.

Au terme de ce parcours, il me semble que je devrais en changer le titre car le désir ardent et longtemps soutenu de Mère Angélique d'entrer à la Visitation, si on le juge à ses fruits, ne peut être une tentation. Contrairement à ce qu'affirmait Zamet, il ne l'a jamais détournée de ses obligations d'abbesse qu'elle a toujours remplies avec la plus grande exactitude et la plus grande efficacité. Il ne l'a pas empêchée davantage d'accomplir les réformes qu'on lui demandait pour d'autres monastères soit par elle-même, soit par l'intermédiaire de ses filles.

La grande union d'âme et de cœur qu'elle a maintenue avec Jeanne de Chantal pendant plus de vingt ans parmi bien des traverses a été pour l'une et pour l'autre d'un grand profit spirituel. Pour Angélique, tout en éveillant en elle un esprit d'enfance qui lui avait sans doute toujours manqué, il l'a aidée à conserver la spiritualité simple et solide héritée de François de Sales que certaines rencontres — notamment celle de Zamet — auraient pu lui faire perdre. Quant à son humilité, bien loin d'être un obstacle à l'action divine, elle lui a, au contraire, comme toute humilité vraie, laissé libre cours.

Je crois qu'il y a ainsi dans beaucoup de vies des appels véritables dont les circonstances extérieures ne permettent pas la réalisation mais qui devenues en quelque sorte souterraines continuent à conditionner secrètement les comportements et les choix ultérieurs. Et sans doute cet appel très fort de la Visitation auquel il était impossible de répondre était-il nécessaire pour parachever l'équilibre affectif et spirituel de Mère Angélique. Dans une lettre à Jeanne de Chantal de juin 1637, elle se souvient de François de Sales, toujours présent à son esprit :



La charité qu'il a eue pour cette maison de Port-Royal me donne confiance de la lui offrir et j'espère que par son intercession et par vos prières Notre Seigneur nous donnera part à son esprit si rempli de charité et d'humilité (41).

C'est bien ce battement de cœur de l'humilité à la charité et de la charité à l'humilité, à l'origine même de la Visitation — comme l'a si bien montré Hélène Bordes dans un récent article (42) —, qui grâce à la vocation non réalisée de Mère Angélique deviendra une des composantes de l'arc-en-ciel si riche et si complexe de la spiritualité de Port-Royal. Et c'est pourquoi je pense qu'il eût peut-être été préférable d'intituler cette communication non pas la « tentation » mais « l'appel » de la Visitation.

## NOTES

(1) Je dois faire ici une mention toute particulière du récent mémoire de maîtrise de Mademoiselle Isabelle de David-Beauregard — dirigée par Monsieur Jean Mesnard — sur « La Correspondance de Jeanne de Chantal et Angélique Arnauld ». A mon grand regret, je n'avais pas eu la possibilité de le lire avant le colloque mais, grâce à l'extrême obligeance de Mademoiselle Barenne, j'ai pu en prendre connaissance depuis. Je ne saurais trop recommander la lecture de ce beau travail à tous ceux qui s'intéressent au sujet, qui y est traité de manière exhaustive avec une abondance de documentation exceptionnelle pour tout ce qui concerne Jeanne de Chantal.

(2) *Mémoires d'Utrecht* 1742, t. I, p. 8 et 9.

(3) *Ibid.*, t. II, p. 248.

(4) *Ibid.*, t. I, p. 271.

(5) *Ibid.*, t. I, p. 25.

(6) *Ibid.*, t. I, p. 27.

(7) Le couvent toulousain des feillantines a totalement disparu, détruit après 1791. Celui des feillants, vendu en adjudication en 1791, a traversé la révolution sans trop de mal et subsiste dans sa quasi-totalité. Il forme aujourd'hui l'essentiel du séminaire régional de Toulouse.

- (8) *Histoire de la Fondation des Religieuses Feuillantines*. Bordeaux, 1696.
- (9) *Mémoires d'Utrecht* 1752, t. II, p. 264.
- (10) *Ibid.*, t. I, p. 29-30.
- (11) *Ibid.*, t. II, p. 264.
- (12) *Ibid.*, t. I, p. 316 et t. II, p. 306.
- (13) *Ibid.*, t. I, p. 314.
- (14) F. de Sales, *Œuvres*, éd. des Visitandines d'Annecy, t. XVIII, p. 388.
- (15) *Ibid.*, t. XIX, p. 2.
- (16) *Mémoires d'Utrecht* 1742, t. I, p. 151.
- (17) *Ibid.*, t. I, p. 315.
- (18) *Ibid.*, t. I, p. 153.
- (19) *Ibid.*, t. I, p. 315.
- (20) F. de Sales, *Œuvres*, t. XIX, p. 402.
- (21) *Ibid.*, t. XIX, p. 122.
- (22) Jeanne de Chantal, *Correspondance*, éd. des Visitandines d'Annecy, 1985, t. I, p. 434.
- (23) *Lettres de Mère Angélique Arnauld*, Utrecht, 1742, t. I, p. 3.
- (24) F. de Sales, *Œuvres*, t. XIX, p. 337.
- (25) *Lettres de Mère Angélique*, t. I, p. 8.
- (26) F. de Sales, *Œuvres*, t. XIX, p. 337.
- (27) *Lettres de Mère Angélique*, t. I, p. 12.
- (28) F. de Sales, *Œuvres*, t. XIX, p. 402.
- (29) J. de Chantal, *Correspondance*, éd. 1985, t. I, p. 641-642.
- (30) *Ibid.*, t. I, p. 638-639.
- (31) F. de Sales, *Œuvres*, t. XX, p. 181.
- (32) *Ibid.*, t. XX, p. 249.
- (33) J. de Chantal, *Œuvres*, éd. d'Annecy 1874 (Mémoire de la Mère de Chaugy), t. I, p. 204.
- (34) F. de Sales, *Œuvres*, t. XX, p. 274.
- (35) On peut remarquer que Port-Royal tel que nous le connaissons s'est constitué à partir de deux vocations apparemment contrariées : celle de Jacqueline qui n'avait aucun attrait pour la vie religieuse et qui est devenue la grande réformatrice, et celle de Catherine, sans goût pour le mariage et mal mariée, mais devenue de ce fait la mère d'Antoine Le Maître, fondateur avec Saint-Cyran du groupe des « Messieurs », et d'Isaac Le Maître de Sacy... On comprend pourquoi, dans les *Mémoires d'Utrecht*, la *Relation* de Catherine Le Maître devenue Sœur Catherine de Saint-Jean commence par une méditation sur les voies mystérieuses de la Providence !
- (36) *Mémoires d'Utrecht*, t. I, p. 327.
- (37) J. de Chantal, *Correspondance*, éd. 1985, t. III, p. 717.
- (38) *Mémoires d'Utrecht*, t. I, p. 335.
- (39) *Ibid.*, t. I, p. 558.
- (40) Cité par A. Gazier, « *Jeanne de Chantal et Angélique Arnauld* », p. 182-183.
- (41) *Lettres de Mère Angélique*, t. I, p. 103.
- (42) « Charité et humilité dans l'œuvre de F. de Sales », *XVII<sup>e</sup> Siècle*, janvier-mars 1991.